



## Comité Social d'Administration Ministériel

Réunion du 9 mai 2023

### Déclaration liminaire CGT

Monsieur le ministre absent,  
Monsieur le secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

Le ministre des Armées vient d'annoncer 100 milliards de budget en plus d'ici 2030, alors que la perspective la plus négative du COR prévoit 12 milliards de déficit. Au lieu de donner de l'argent aux marchands de canons (ou marchand de mort), l'état aurait été plus avisé d'injecter ses milliards dans les retraites, le système de santé, l'éducation, l'écologie.

Et ne nous dites pas que nous sommes endettés, alors que l'État fait si peut pour lutter contre la fraude fiscale, la dernière en date étant le rachat d'action par les banques pour que les plus riches échappent à l'impôt.

Des ressources il y en a par exemple du côté des sociétés d'exploitation des autoroutes. Le rapport tenu secret par le ministre des Finances a fini par être divulgué par la presse. Qu'en tire-t-il comme conclusion : il faut raccourcir les concessions. Nous doutons que ce soit possible sans payer une compensation. Pourquoi ne pas mettre en œuvre une des autres préconisations comme taxer ces surprofits ? Mettre fin prématurément aux concessions, pose la question du devenir du réseau. Et nous savons que l'ART préconise de reconduire les concessions. Pas surprise, l'affaire est particulièrement juteuse, et ce n'est pas le ministre Clément Beaune qui démentira puisqu'il se dit favorable car : « les concessionnaires savent mieux entretenir à moyens termes le réseau que l'Etat ». Comprendre, l'État sous investit, ce qui a été pointé par plusieurs rapports avec pour résultat une dégringolade de la France de la 1ère à la 18e place pour la qualité de son réseau en 20 ans.

C'est donc la première réunion de cette instance issue de la loi du 6 août 2019 et dont la composition résulte des élections professionnelles du mois de décembre. Ces élections ont vu le taux de participation des personnels chuter de près de 20 %.

Nous connaissons les raisons de cette baisse importante de la participation. Vous avez imposé un nouveau mode de consultation contre l'avis majoritaire des représentants du personnel. Mode de consultation électronique qui comme nous le supposions a conduit à cette baisse importante de la participation.

**Vous en portez seul la responsabilité.** Pas les personnels en charge de l'organisation, en centrale comme dans les services déconcentrés ou Etablissements publics qui ont fait de leur mieux, dans les conditions dégradées que nous connaissons, avec des instructions souvent tardives. Eux, ont atteint leurs objectifs et rempli leur mission.

Pour ce qui vous concerne, en tant que responsable du fonctionnement de cette administration, force est de constater que vous avez échoué. Vous avez échoué par votre entêtement à imposer ce mode de scrutin et par votre surdité à nos alertes. D'autres voies étaient possibles, espérons que vous saurez en tenir compte pour le futur. Nous demandons que soit organisée une réunion de bilan pour que cela serve pour le prochain scrutin en 2026, avec les organisations représentatives afin de montrer les déconvenues de ces élections en termes d'organisation et de participation, si possible avant la fin du premier semestre de cette année.

Nous pourrions ajouter d'autres éléments comme votre réponse à certains d'autres organisations syndicales sur le revenu exceptionnel de l'apurement des ISS, alors que votre réponse est datée du 2 décembre, soit le lendemain de l'ouverture des scrutins. Pour nous vous avez transgressé le jeu démocratique. Ce ne sont pas ceux qui en ont légitimement tiré avantage qui sont en cause, mais bien vous.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le fonctionnement de cette nouvelle instance puisque l'étude de son règlement intérieur fait l'objet du point n°1 de l'ordre du jour. A ce propos, nous attirons votre attention sur la mise en place anarchique et dans la précipitation des CSA dans les services déconcentrés sans attendre l'avis du CSA ministériel sur le règlement intérieur type propre au ministère, la hiérarchie des normes est importante pour nous. Ces mises en place se font au mieux sur la base du règlement intérieur « type » de la fonction publique ? au pire sur le projet de règlement intérieur type. Par ailleurs, nous contestons les instructions données aux services de rien amender, donc de refuser les amendements des organisations syndicales. Drôle de conception du dialogue !

Un nombre important d'amendements ont été déposés par les organisations syndicales sur le projet présenté en point 1 visant à améliorer le règlement intérieur type de la fonction publique. La publication prochaine de ce règlement intérieur du CSA ministériel rendra donc caduques les règlements intérieurs précédemment validés dans les services. **Avez-vous prévu une instruction pour que ceux-ci soient révisés ?**

Par ailleurs, nous avons interpellé à plusieurs reprises la DRH sur la mise en place des « Conseils médicaux » qui remplacent les commissions de réforme. Cette mise en place doit être effective au 2 juillet 2023 et la composition de ces Conseils médicaux pour ce qui concerne les représentants du personnel résulte d'une élection sur liste. Il devient urgent Monsieur le secrétaire général de procéder à cette élection au niveau ministériel et dans les services, après en avoir défini l'organisation en concertation avec les représentants du personnel. **Quel est votre calendrier sur ce point ?** Et surtout cela veut dire que les règlements intérieurs devront être modifiés.

### **Nous souhaitons vous interroger aujourd'hui sur les grilles indiciaires et le blocage des échelons de catégorie C et B :**

Depuis la revalorisation des grilles de rémunération au 1er janvier 2023, les 7 premiers échelons de la grille C1 (grille de pied de corps) et les 3 premiers échelons de la grille C2 (grille intermédiaire) sont bloqués à l'indice nouveau majoré 353. Par exemple, un adjoint administratif n'aura aucune évolution de salaire durant 9 ans et un adjoint administratif principal de seconde classe durant 3 ans. Comme les autres corps de catégorie C, nous revendiquons que le taux pro/pro pour passer de C1 à C2 soit de 100% ce serait le minimum de ce qui pouvez faire et considéré comme une reconnaissance et un meilleur déroulement de carrière.

Alors que l'évolution des grilles rémunère l'expérience et la montée en compétence, le blocage de ces premiers échelons est la conséquence directe de la non-revalorisation de la valeur du point d'indice ne tenant pas compte de l'inflation. En 20 ans le point d'indice a chuté de 20%. L'ensemble des grilles diminuent basculant les premiers échelons en dessous du SMIC. En outre, à l'heure où l'Etat veut imposer une réforme au nom de la pérennité du système de retraite, les cotisations pour la fonction publique ont donc diminué de 20 %.

La CGT revendique une augmentation générale du salaire de base des agents publics, c'est-à-dire un rattrapage de 20 % du point d'indice, sans même évoquer une augmentation qui serait selon nous légitime. Spécifiquement nous revendiquons l'intégration des primes dans le salaire statutaire sans perte de salaire nette, donc une prise en charge des cotisations par l'employeur public.

### **Concernant la refonte des grilles et les ralentissements de carrière :**

En septembre 2022, les grilles de certaines catégories ont été raccourcies par la suppression d'un échelon. Ainsi, pour la grille B2 (TSPDD, SACDD classe sup.) par exemple, les agents ont tous été rétrogradés d'un échelon ! Mais les conditions pour passer dans le grade supérieur n'ont pas évoluées. Des dispositions transitoires ont été prise pour 2023, afin que les agents qui pouvaient passer le concours en 2022 gardent ce bénéfice. Mais pour les autres ? Ceux des échelons 2 à 5 seront durablement pénalisés, ils devront attendre 3 ans de plus ! C'est inadmissible. Pour un TSPDD ou un SACDD de classe Sup. l'effet peut durer jusqu'à 5 ans.

Nous vous avons saisi le 10 février 2023 et nous n'avons toujours aucune réponse. Nous exigeons que tous les agents qui se trouvent lésés par cette refonte des grilles bénéficient de dispositions spécifiques leur permettant de passer dans le grade supérieur, à savoir un allongement de 5 ans des dispositions transitoires

acquissent pour 2023 et un reclassement de ces agents selon les dispositions générales. Même si le CSFPE du 26 avril prochain va essayer de corriger ces incohérences nous restons vigilants sur la décision finale que prendra la DGAFP.

### **Le RIFSEEP des agents recrutés :**

Pour les corps techniques, les agents percevaient l'ISS et la PSR sur toute leur carrière. L'ISS était versée avec un an de décalage. Les stagiaires avaient un étalement sur 2 ans de leur ISS et percevaient le reliquat du décalage l'année suivant leur départ en retraite.

Le RIFSEEP est versé en année courante, donc dès leur entrée, les stagiaires doivent percevoir l'IFSE et plus rien au moment de leur départ en retraite. Mais ce n'est pas le cas. Vous avez versé l'IFSE aux TSPDD à l'école à Valenciennes et maintenant vous leur reprenez, de surcroît brutalement. A la différence du système ISS, les nouveaux TSPDD seront privés d'un an d'IFSE, excepté ceux qui étaient antérieurement dans la fonction publique. C'est inadmissible que le passage en année courante prive les entrants au ministère. En outre, les contractuels qui sont incités à passer les concours, mais tout en restant dans la fonction publique auraient une perte de salaire.

Nous exigeons l'arrêt des bidouilles du ministère privant certains agents et pas d'autres de leur régime indemnitaire. Tous les stagiaires doivent avoir un traitement identique et percevoir dès la première année leur IFSE.

### **Paiement de l'année décalage ISS :**

Le ministre avait pris l'engagement que le paiement de l'année de décalage des ISS serait assorti d'une attestation de revenu exceptionnel en même temps que le versement. Depuis le jeudi 13, les agents peuvent déclarer/vérifier les éléments de revenus 2022. Or, l'attestation ne leur est toujours pas parvenue. Si vous avez une perspective de délai pour transmettre cette attestation, alors vous devez communiquer largement auprès des agents. D'ici là, nous invitons les agents à submerger le ministre de messages ou courriers postaux, afin qu'il tienne son engagement.

### **PSR des PETPE :**

Nous revendiquons l'application de l'arrêt du 28 octobre 2020 car des agents nouvellement recrutés touchent la revalorisation et pas ceux déjà en poste cela est inadmissible, et la grogne des agents commence à monter, La CGT se souvient de vos propos le 12 novembre 2020 lors d'une réunion au cabinet des transports où vous indiquiez que la revalorisation n'était que pour 2020 et pas pour les autres années et cela permettait au Ministère de ne plus passer par le guichet unique pour une éventuelle revalorisation. Le temps est venu de faire appliquer cette revalorisation, nous l'exigeons sans délai.

### **Discrimination et harcèlement :**

Nous n'avons jamais eu une connaissance exacte des cas dans notre ministère, ni des niveaux hiérarchiques concernés. Nous observons de plus en plus d'agents qui nous saisissent, avec des procédures à la fois administratives, mais aussi pénales. L'autorité ministérielle doit immédiatement intervenir, faire cesser les assagissements et assurer la protection fonctionnelle des agents, à la DRIEAT, à la DDT de l'Aisne, à l'ANCT et ailleurs. Quant à l'OFB la mise en cause par des entités extérieures qui font pression sur la hiérarchie, pour l'application de la réglementation environnementale par des agents assermentés est inacceptable.

Nous exigeons que la commission prévue dans le protocole discriminations se réunisse au plus vite. Vous devez pour cela créer les conditions afin que tous les représentants du personnel puissent y participer. A quoi sert l'accord signé par toutes les organisations syndicales s'il n'est pas appliqué.

### **Prestations interministérielles d'action sociale :**

Nous avons pris connaissance de la nouvelle circulaire du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, faisant apparaître une TVA de 10 % sur la prestation interministérielle repas (PIM).

La CGT reste fermement opposée à une fiscalisation de l'action sociale ! Certes, l'impact sur le prix du repas des agents sera nul. En revanche, l'enveloppe des crédits sociaux serait amputée de 10 %.

Le Ministère a-t-il eu la clairvoyance de demander une rallonge de 10 % sur les crédits d'action sociale pour couvrir cette fiscalisation ?

### **Maintien dans l'emploi :**

Depuis plusieurs actions entre-autres celles contre la réforme des retraites du gouvernement, les militants CGT dans les services nous font remonter des entraves au droit de grève qui est constitutionnel où des chefs de service décident de maintenir plus d'agents que de grévistes ce qui a pour conséquence une attaque contre notre droit de grève. De plus les procédures ne sont pas respectées comme elles devraient car les délégations ne sont pas respectées, pas de listes déposées au CSA, maintien par téléphone, ... Avec pression et chantage à la sanction disciplinaire. L'interview à une chaîne de télévision du Ministre des Transports, Clément BEAUNE, qui appelle à adapter la grève pendant les vacances scolaires est une attaque pure et simple de sa part et cela nous ne pouvons l'accepter c'est inadmissible. Nous revendiquons le respect de notre droit constitutionnel qui est le droit de grève que chaque agent peut faire valoir car il considère ne pas être écouté et la CGT revendique surtout l'arrêt des maintiens dans l'emploi abusifs c'est de votre responsabilité.

### **Loi 3DS :**

Nous sommes dans l'année de l'application de la loi 3DS que le gouvernement par le biais du MTECT a pris la décision de transférer 1353 kms de routes à 16 départements et 3 métropoles avec une expérimentation à 3 régions de 1638 kms de réseaux routiers de la DIREST, DIRMC, DIRCE et DIRSO. La grogne des élus locaux commence à monter sur les budgets contraints de la loi et des CPER. Cette réforme comme tous les autres ont été menées sans tenir compte des avis de ceux qui n'ont rien demandé que sont les agents, mais contrairement aux engagements du Ministère sur la continuité des itinéraires routiers, ce ne sont que des réseaux qui sont morcelés avec le chacun chez soi et aucune cohérence du réseau routier pour les usagers, qui seront une nouvelle fois maltraités.

L'impact de cette loi 3DS sur les agents va causer des dégâts tant sur les missions, les emplois, les conditions de travail, la pénibilité et les salaires.

Nous attendons toujours comme vous nous présentez la convention d'expérimentation aux régions par une mise à disposition. Et nous vous rappelons une nouvelle fois que nous sommes contre le fait que vous voulez forcer les agents qui exercent des missions sur des réseaux routiers transférés aux départements à y aller sans aucune possibilité de rester dans un service Etat géré par une DIR et les forcer à l'expérimentations aux régions.

Vous êtes en train de faire passer des instructions aux chefs de service sur l'avenir des 11 DIR, ce ne sont plus les 5 concernés (DIR EST, DIRMC, DIRCE, DIRSO et DIRMED) par cette loi 3DS, en revoyant leurs organisations pour externaliser les missions, supprimer des emplois, dégrader les conditions de travail et ne pas reconnaître la pénibilité des personnels concernés qui ont des missions pénibles et dangereuses statutairement. La CGT vous le redit nous sommes contre cette loi 3DS.

### **Réforme statutaire des PETPE :**

La CGT vous le redit nous ne voulons pas de cette réforme statutaire des PETPE et les personnels et nous-mêmes nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que nous dit le DRH lors de la bilatérale de janvier dernier, nous n'avons pas pu obtenir un quatrième grade mais un emploi fonctionnel qui sortira 627 CEEP de leurs corps sans obtenir gain de cause car le DRH ne peut s'engager sur du long terme et a eu cette phrase dévastatrice « **c'est mieux que rien et nous devons nous en satisfaire** », c'est méprisant, désolant et intolérable de votre part d'aborder cette réforme de cette manière quand des femmes et des hommes interviennent au quotidien par tous temps, toute l'année, 7/7 dans des conditions déplorables avec la pression de la part de certains responsables dans les services.

Nous dénonçons une réforme qui ne concerne pas tous les agents du corps, vous ne tenez même pas compte du blocage des 7 premiers échelons de la grille des AE qui pendant 9 ans ne pourront pas avoir de revalorisation salariale, la CGT revendique de nouveau des conditions de pro/pro de 100 % pour permettre à ces agents d'évoluer un peu plus rapidement ce serait un premier geste et nous sommes contre la séparation des deux spécialités du corps. Nous revendiquons un corps statutaire à deux spécialités RBA et VN/PM permettant un véritable déroulement de carrière avec des grilles indiciaires revalorisées tenant compte de la valeur du point en fonction de l'inflation qui ne cesse d'augmenter.

### **Problème service RH :**

Depuis 2007 pour la mise en place des DIR, 2009 et 2010 pour les DDT-M, les service RH n'ont cessé de bouger avec des régressions de plus en plus inacceptables qui impactent les agents tant dans la réalisation de la mission, dans le paiement de leurs traitements et de leurs droits dans la gestion de leur carrière qui est de plus en plus bafoués. Exemple la DIRCE ne permet pas aux agents d'obtenir la protection fonctionnelle alors qu'ils ont subi un accident de la part d'un usager de la route se retrouvant seuls au tribunal où la partie adverse les mets en cause en inversant la charge, ils passent de victimes à agresseur, intolérable. Dans cette même DIR la gestion d'un agent en congé bonifié catastrophique, on ne répond plus sauf quand l'agent fait des relances. La gestion des départs à la retraite des agents devient catastrophique, la CGT vous rappelle que c'est l'agent qui décide quand il doit partir dans le respect des textes en vigueur et non le chef de service qui décide à sa place. Ce sont les prémisses de la mise en application du nouveau système de gestion pour les agents qui devront tout faire faute d'agents nécessaires pour exercer la mission RH.

### **Plan de requalification des techniciens de Météo-France :**

Vous soumettez à ce CSAM un plan de requalification des Techniciens de l'IGN en catégorie A. Ce plan correspond à une juste reconnaissance de ces agents qui occupent bien souvent des postes d'un niveau supérieur, car ils en possèdent les compétences. Symétriquement, les techniciens à Météo-France, revendiquent un plan de requalification en catégorie A pour les mêmes raisons. Et ce d'autant plus que le rapport sur le positionnement du corps des techniciens Météo-France fait état effectivement de leur positionnement sur des postes de catégorie A. Or la directrice générale de Météo-France, a évacué toute possibilité d'un plan de requalification. Elle propose soit un débouché en assistant ingénieur au MESRI, soit un adossement avec les TSEEAC. Cette perspective ne répond pas au rapport, ni à la revendication des techniciens de Météo-France. En outre, ces deux solutions sont pour le moins très improbables. Le rapprochement avec le MERSI est plus que douteux. Cela couperait les Techniciens de Météo-France de leur identité et de leur accès aux postes d'ingénieurs. Quant à l'adossement aux TSEEAC, compte tenu des spécificités des corps de l'aviation civile, il n'est guère envisageable que les missions des techniciens de Météo-France soient compatibles avec les métiers de l'aviation civile. Par conséquent, la directrice générale de Météo-France va conduire à une impasse à la fois les constats du rapport et les revendications des agents. Nous exigeons que le ministère qui a tutelle sur l'établissement impose une autre voie, celle du reclassement en catégorie A comme à l'IGN.

### **Cabinets conseil :**

Par courrier du 2 juin 2022 vous nous indiquiez l'évolution des dépenses de conseil pour la période 2018-2021. Nous vous demandons la même communication pour l'année 2022 avec précision des cabinets bénéficiaires, des dates d'appels d'offre et intitulés précis des commandes. Nous demandons par ailleurs, compte-tenu des sommes engagées, que ces recours aux cabinets privés fassent a minima l'objet d'une information des représentants du personnel dans le cadre du CSA Ministériel.

Nous vous remercions de votre attention.